

Hommage à Myriam Ezratty

Trois rapides éclairages pour se souvenir de Myriam Ezratty à l'administration pénitentiaire

Une magistrate éprise de justice et de droit

Dans cette institution avait existé un trafic de grâces médicales, un médecin inspecteur pénitentiaire avait été assassiné, les truands marseillais étaient affectés dans l'établissement où les permissions de sortir étaient signées en blanc, d'autres étaient enfermés dans des QHS, 535 armes avaient disparues de l'armurerie pénitentiaire, les juges de l'application des peines prenaient des mesures d'administration judiciaire, ce qui se passait derrière les murs étaient des mesures d'ordre intérieur qu'aucun juge ne voulait contrôler et il n'y avait pas de loi pour les prisons.

Myriam Ezratty, poursuivant la tâche entreprise par Ivan Zakine, a pris cette situation à bras le corps. Elle a réaffirmé la primauté de la règle en faisant avec ce qu'elle avait, circulaires et instructions générales, mais aussi partie D du code de procédure pénale. Relisons les deux décrets des 30 mars 1985 et 14 mars 1986 et nous verrons tout ce qu'elle a apporté en termes de droit. Et elle a mis un point d'honneur à ce que cette administration respecte les règles communes à toutes les administrations. C'est ainsi que, sous sa direction, la CADA a pu souligner dans son rapport que, cette année là, l'administration pénitentiaire était l'administration la plus respectueuse de la communication des documents administratifs à ses usagers - les détenus.

Cette mise à niveau s'est manifestée tout azimut, gestion des détenus bien sur mais aussi réforme des comités de probation où elle a supprimé cette incongruité de faire présider un organisme administratif pénitentiaire par un juge. Et dans cette démarche elle n'a pas oublié les personnels – pensons par exemple à l'encadrement du port d'armes. Mais surtout elle a augmenté la durée et la qualité de la formation des surveillants, car elle savait que la transformation profonde d'une institution ne peut venir que de ceux qui l'ont quotidiennement en charge.

Une humaniste exigeante

La prison est un lieu où on ne fait que passer. Venu de la société le détenu y retournera après un temps plus ou moins long. Il est donc essentiel qu'il ne ressorte pas plus délinquant qu'il y est entré. Myriam Ezratty a fait de cet objectif le fil rouge de son action.

D'abord respecter ou restaurer la dignité propre à chaque personne détenue. Elle portait un regard aigu sur chaque décision tendant à l'humanisation des prisons et rien n'était mineur : la suppression des droguets (costume pénal) pour les condamnés, le cloisonnement des toilettes, la remise d'une trousse de produits de première nécessité à chaque arrivant, la distribution de produit ménager et, bien sur, l'eau chaude en cellule : « Car enfin, Mireille, comment voulez vous laver des vêtements à l'eau froide ? ». Ensuite maintenir les liens avec l'extérieur : parloirs sans dispositif de séparation, facilitation des permis de visites, liberté de correspondance, télévision en cellule, suppression de la censure des journaux.

Elle a poursuivi cette voie d'ouverture des prisons en sollicitant très fortement, pour la prise en charge des personnes incarcérées, les partenaires extérieurs à la justice pour tout ce qui relevait de leur compétence : travail, santé, éducation formation professionnelle, culture etc.

Et cette implication de la société elle ne l'a pas recherchée uniquement en milieu fermé. Souvenez-vous de la création de la section de la participation communautaire et du lancement des peines de travaux d'intérêt général.

Enfin cette politique du dedans-dehors ne serait pas complète sans rappeler son action pour la sortie des prisons des logements des chefs d'établissement.

Une femme ébouriffante

Qui peut jurer ne jamais avoir été déstabilisé par Myriam Ezratty ? Elle, qui avait 50 idées par minute et qui faisait trois chose à la fois, était déconcertante dans ce monde d'homme. Je me souviens de réunions de directeurs régionaux où tous ces hommes la regardaient comme une poule regarde un couteau. Ils ne connaissaient pas son code d'accès. Et ils n'étaient pas les seuls.

Deux anecdotes. Myriam au téléphone avec le DAGE, négociant son budget, l'abreuvant de paroles avec force clins d'œil dans notre direction et terminant sans laisser le temps à son interlocuteur de placer deux mots : « Oh mais je vous connais Jean-Marc, vous êtes un petit canillou ! ».

Refus par des détenus de remonter des promenades. Nous l'avisons que les forces de l'ordre ne peuvent intervenir rapidement et que le mouvement risque de se poursuivre pendant la nuit. Alors Myriam impériale : « Dites aux personnels de faire du bruit ». Imaginez la tête de Jean-Pierre Dintilhac et la mienne en sortant de son bureau.

Mais elle ne transigeait sur rien. J'ai encore dans les oreilles l'algarade passée au directeur de Fresnes qui n'avait pas empêché l'intervention d'un « comité d'accueil » (progression du détenu entre deux rangs de surveillants pas vraiment bienveillants) pour les mineurs qui venaient de passer plusieurs jours sur les toits de la prison de Bois d'Arcy.

C'était tout cela Myriam, et bien d'autres choses encore. Et ce fut un honneur et un bonheur de l'avoir connue.